

# Protocole Prise de médicaments Internat

Année 2024-2025

NOM de l'élève :

Prénom :

Classe :

## I) Principe

- Tout médicament introduit dans l'établissement doit être visé par le service santé.
- Aucun médicament ne peut être pris en dehors du contrôle d'un personnel adulte.
- Toute modification d'un traitement doit faire l'objet d'une information uniquement au service santé.
- La famille et l'élève sont responsables de la bonne transmission à l'établissement des éléments nécessaires à la continuité du traitement médical sur le temps scolaire.
- Le suivi d'un traitement médical à l'internat en dehors de la présence d'un personnel de santé est régi par le présent protocole.

## II) Organisation

### a) Stockage et posologie

- Les médicaments doivent être déposés à l'infirmerie avec l'ordonnance et toutes informations médicales nécessaires.
- Pour l'internat, les médicaments et la prescription sont stockés dans un espace spécifique fermés à clé.
- Si besoin le service santé de l'établissement apportera quelques précisions pratiques afin de faciliter la prise du traitement.
- Chaque élève a une pochette dédiée contenant le traitement et les informations nécessaires à la bonne prise du traitement

### b) Prise du traitement

- En l'absence d'un personnel de santé, la prise de médicament sur le temps de l'internat se fait en présence d'un AED
- Conformément à l'ordonnance contrôlée et signée par le service santé, l'AED remet à l'élève l'ensemble des éléments lui permettant de prendre le traitement.
- L'élève prend seul son médicament en présence de l'AED.
- A l'issue, l'AED range les éléments dans l'espace dédié et fermé.

## III) Responsabilités

L'AED a pour seule mission, la mise à disposition du médicament et des diverses informations contenues dans la pochette élève.

**La prise du médicament se fait sous le regard de l'AED mais sous la seule responsabilité de l'élève.**

**L'AED informe immédiatement le personnel de service en cas de difficulté, et la famille sera alors immédiatement informée de la situation.**

**Toute prise de médicament ne respectant pas ce protocole engage la seule responsabilité de la famille et de l'élève.**

Signature de la famille

Signature de l'élève

Le service santé

Le Provisieur